



**DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE  
PORTANT ADOPTION DU BUDGET RECTIFICATIF 1/2024– CT/CA-025/2023/01FR**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil du 28 novembre 1994 portant création d'un Centre de traduction des organes de l'Union européenne (le «Centre de traduction»), modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil du 18 juin 2003,

vu le règlement financier du 22 septembre 2019 applicable au Centre de traduction des organes de l'Union européenne (réf. CT/CA-028/2019FR),

considérant ce qui suit:

- (1) toute modification au budget du Centre de traduction donne lieu à l'établissement d'un budget rectificatif dont l'adoption est régie par la même procédure que celle applicable au budget initial du Centre de traduction;
- (2) le conseil d'administration est tenu d'adopter les budgets rectificatifs sur la base de projets élaborés par le directeur;

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

**Article premier**

Le budget rectificatif 1/2024 est adopté tel qu'il figure à l'annexe de la présente décision.

**Article 2**

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Luxembourg, le 20 septembre 2024.

Pour le conseil d'administration,

*(signé par voie électronique)*

Christos Ellinides  
Président

Annexe: Budget rectificatif 1/2024



# BUDGET RECTIFICATIF 1/2024

Centre de traduction des organes  
de l'Union européenne





# BUDGET RECTIFICATIF 1/2024

CT/CA-025/2023/01FR

## Table des matières

I.	INTRODUCTION.....	3
A.	Introduction générale .....	3
B.	Recettes .....	3
C.	Dépenses .....	5
II.	ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES - RÉCAPITULATIF .....	6
III.	ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES - DÉTAILS .....	7
IV.	ANNEXE 1 - TABLEAU DES EFFECTIFS .....	7

# I. INTRODUCTION

## A. Introduction générale

Conformément à l'article 34 de son règlement financier du 22 septembre 2019, le Centre de traduction a établi le présent budget rectificatif 1/2024. Celui-ci a pour objectif d'inclure les prévisions actualisées reçues de la part des clients ainsi que le résultat du réexamen par le Centre de l'ensemble des postes de dépenses et du déficit budgétaire de l'exercice précédent.

À la suite de ce réexamen, des changements ont également été apportés aux réserves du Centre.

Les virements effectués à ce jour durant l'exercice 2024 ont été inscrits au budget afin de présenter une affectation des ressources actualisée. Les virements sont inclus dans la colonne «Budget rectificatif 1/2024» de la section III «État des recettes et des dépenses – détails».

Tous les montants figurant dans le présent document sont exprimés en euros.

## B. Recettes

À la suite des prévisions actualisées reçues des clients pour 2024, les modifications suivantes ont été apportées à l'état des recettes.

- Les prévisions actualisées des clients entraînent une diminution de 0,6 million d'EUR sous le titre 1 («Versements des agences, organismes, institutions et organes», marques de l'Union européenne comprises). Comme toujours, les prévisions de certains clients fluctuent considérablement.
- Les prévisions relatives aux marques de l'Union européenne (poste 1006) de l'EIPO («Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle»), principal client du Centre, demeurent stables, à raison de 8,5 millions d'EUR (204 000 pages). Pour tous les autres services de traduction fournis à l'EIPO (poste 1005), le budget est également stable à 5 millions d'EUR.
- Un certain nombre de clients ont diminué leurs prévisions, ce qui s'est traduit par une réduction totale des recettes prévues de 2,6 millions d'EUR. Les sept clients suivants ont diminué leurs prévisions de plus de 100 000 EUR chacun: l'EU-OSHA (Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail) de 22,2 % (150 800 EUR), la FRA (Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne) de 42,8 % (287 300 EUR), l'ECHA (Agence européenne des produits chimiques) de 22,6 % (384 100 EUR), la REA (Agence exécutive européenne pour la recherche) de 40,9 % (154 600 EUR), l'AEAPP (Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles) de 71,3 % (210 400 EUR), le CRU (Conseil de résolution unique) de 35,2 % (829 800 EUR) et l'AET (Autorité européenne du travail) de 23,2 % (504 300 EUR).
- Un certain nombre de clients ont également revu leurs prévisions à la hausse, ce qui s'est traduit par une augmentation totale des recettes prévues de 2 millions d'EUR. Les trois clients suivants ont augmenté leurs prévisions de plus de 100 000 EUR chacun: l'EMA (Agence européenne des médicaments) de 6,8 % (185 600 EUR), Frontex (Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes) de 115,2 % (1 280 000 EUR), l'AEMF (Autorité européenne des marchés financiers) de 146 % (369 500 EUR).
- La prévision concernant le titre 3 («Coopération interinstitutionnelle») a augmenté de 68 800 EUR, essentiellement en raison d'une hausse des recettes provenant de la gestion de la base de données terminologique interinstitutionnelle de l'UE, IATE (InterActive Terminology for Europe).

- Les prévisions concernant les «Autres recettes», inscrites au titre 4, ont augmenté de 226 800 EUR. Cette augmentation est due à une hausse du montant prévu au titre des intérêts bancaires (poste 4000), combinée à la diminution des remboursements divers (poste 4010) en raison de la fin de l'hébergement d'un centre de données pour l'ERA (Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer).
- En raison de cette diminution des recettes combinée à l'excédent reporté de 2023 et à la réduction des dépenses (principalement en ce qui concerne le personnel, l'équipement informatique et les services de conseil informatique), le présent budget rectificatif 1/2024 montre une réduction de 3 696 170 EUR de l'utilisation de la «réserve pour la stabilité des prix» (poste 5015). Par ailleurs, le Centre n'a viré aucun montant de la «Réserve pour investissements exceptionnels».

Les recettes totales prévues pour 2024 s'élèvent donc à 45,5 millions d'EUR et sont réparties comme suit:

Titre	Recettes (EUR)
1. Agences et organes	43 538 100
3. Coopération interinstitutionnelle (institutions européennes)	873 100
4. Autres recettes	935 100
5. Excédent reporté de l'exercice précédent et virements à partir de réserves des exercices précédents	113 500
6. Remboursements	p.m.

Le tableau ci-dessous montre les prévisions de recettes pour la fourniture de services linguistiques en 2024. Le tableau présente les prévisions pour 2024 communiquées par les clients.

Titre	Budget rectificatif 1/2024	Budget 2024	Comparaison
Nombre total de pages prévues relatives aux marques de l'UE	204 000	204 000	0,0 %
Nombre total de pages de documents prévues	370 719	375 173	-1,2 %
<i>Nombre total de pages</i>	<i>574 719</i>	<i>579 173</i>	<i>-0,8 %</i>
Nombre total de listes de termes prévues	51 370	49 819	3,1 %
Total des recettes prévues au titre des travaux de traduction, de terminologie et des listes de termes	43 538 100	44 142 500	-1,4 %

## C. Dépenses

Conjointement avec les prévisions actualisées reçues des clients, le Centre a réexaminé ses dépenses afin de préparer le présent budget rectificatif 1/2024. Le Centre a déployé des efforts supplémentaires pour réaliser des économies et réduire les dépenses reflétées dans le budget 2024. Les résultats de ces efforts ont entraîné une réduction importante de -7,9 % aux titres 1 à 3, à savoir: une réduction de 8,8 % au titre 1 («Personnel»), une réduction de 7,2 % au titre 2 («Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement») et une réduction de 5,4 % au titre 3 («Dépenses opérationnelles»). En conséquence, les modifications ci-après ont été apportées à l'état des dépenses.

- Une réduction au titre 1 («Personnel») de 2,9 millions d'EUR (soit - 8,8 %). Cette réduction concerne principalement le budget pour le chapitre 11 («Personnel en activité»), qui a été diminué de 2,8 millions d'EUR (soit - 9 %). Cela s'explique principalement par la décision du Centre de réaliser des économies en ne pourvoyant pas certains postes vacants en 2024. Au total, le budget relatif au personnel en activité (article 110) a diminué de - 7,4 %.
- Une réduction au poste 1115 («Agents contractuels») de 0,7 million d'EUR (soit - 34,1 %). Cela s'explique principalement par la décision du Centre de réaliser des économies en ne pourvoyant pas certains postes vacants en 2024.
- Une augmentation au poste 1120 («Perfectionnement professionnel du personnel») de 78 200 d'EUR (soit 74,5 %). Cela s'explique par la décision du Centre de mettre en œuvre le projet «Programme de formation au développement de la gestion» afin d'améliorer les compétences de gestion au sein du Centre.
- Une réduction au chapitre 13 («Missions et déplacements») de 17 800 EUR (soit - 28,3 %) a été appliquée en raison de l'utilisation croissante des vidéoconférences.
- Une diminution au poste 1410 («Service médical») de 12 000 EUR (soit - 15,6 %) a été appliquée en raison du nouveau calcul des coûts en fonction du nombre d'agents en place.
- Une réduction au chapitre 20 («Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires») de 130 000 EUR (soit - 4,2 %) a été appliquée principalement en raison d'une révision à la baisse des charges locatives provisionnelles (réduction des prix de l'électricité et du chauffage).
- Une diminution au poste 2100 («Achat, travaux, entretien et maintenance du matériel et des logiciels») de 0,3 million d'EUR (soit - 13,2 %) a été appliquée en raison de gains provenant du remplacement de certaines licences et de certains équipements.
- Une réduction au poste 2120 («Prestations externes pour l'exploitation, l'installation, le développement et la maintenance des logiciels et des systèmes») de 151 500 EUR (soit - 6,4 %) en raison de l'annulation et de la réduction de certains contrats d'assistance.
- Une réduction au chapitre 24 («Affranchissement et télécommunications») de 27 800 EUR (soit - 19,3 %). Cela s'explique principalement par une réduction des services de téléphonie, et par le taux d'inflation révisé à la baisse sur la base des tendances actuelles.
- Une diminution importante au poste 3000 («Prestations de traduction externe») de 0,5 million d'EUR (soit 6,7 %) a été appliquée en raison des modifications des prévisions des clients, de l'optimisation des ressources internes et des gains d'efficacité rendus possibles par l'utilisation accrue d'outils de traduction.
- Une augmentation au poste 3100 («Coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique») de 53 300 EUR (soit 6,3 %) en raison d'une augmentation des dépenses pour la gestion de la base de données terminologique interinstitutionnelle de l'UE, IATE (InterActive Terminology for Europe).



Les virements entre les postes budgétaires au cours de l'exercice sont inclus dans le budget rectificatif 1/2024 comme suit:

EXERCICE 2024: VIREMENTS APRÈS APPROBATION DU BUDGET INITIAL 2024				
Opération de crédit	Date	Du poste	Au poste	EUR
3331	27.6.2024	1100 «Traitements de base»	1141 «Frais de voyage à l'occasion du congé annuel»	25 000
3333	25.7.2024	1100 «Traitements de base»	1120 «Perfectionnement professionnel du personnel»	78 000

## II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

Titre	Intitulé	Nouveau montant 2024	Budget rectificatif 1/2024	Budget 2024
	<b>RECETTES</b>			
1	VERSEMENTS DES AGENCES ET ORGANES	43 538 100	-604 400	44 142 500
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	0	p.m.
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	873 100	68 800	804 300
4	AUTRES RECETTES	935 100	226 800	708 300
5	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	113 500	-3 612 200	3 725 700
	Excédent reporté de l'exercice précédent	83 970	83 970	p.m.
	Réserve pour la stabilité des prix	29 530	-3 696 170	3 725 700
	Réserve pour investissements exceptionnels	p.m.		p.m.
6	REMBOURSEMENTS	p.m.	0	p.m.
	<b>TOTAL</b>	<b>45 459 800</b>	<b>-3 921 000</b>	<b>49 380 800</b>

	DÉPENSES			
1	PERSONNEL	29 505 400	-2 858 100	32 363 500
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	7 610 200	-586 200	8 196 400
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	8 344 200	-476 700	8 820 900
10			0	p.m.
	TOTAL	45 459 800	-3 921 000	49 380 800

### III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – DÉTAILS

### IV. ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS



### III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2024 – DÉTAILS

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2024	Budget rectificatif 1/2024	Budget 2024	Remarques
	<b>RECETTES</b>				
1000	Agence européenne pour l'environnement (AEE)	151 700	-10 700	162 400	1 711 pages
1001	Fondation européenne pour la formation (ETF)	139 700	77 300	62 400	2 671 pages
1002	Agence de l'Union européenne pour les questions liées aux drogues	384 200	0	384 200	4 416 pages
1003	Agence européenne des médicaments (EMA)	2 933 300	185 600	2 747 700	Documents: 30 970 pages; listes de termes: 4 485 termes
1004	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	529 600	-150 800	680 400	5 940 pages
1005	Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)	4 957 400	0	4 957 400	Documents: 52 523 pages; listes de termes: 36 560 termes; dessins ou modèles communautaires: 8 000 termes
1006	Marques de l'EUIPO	8 542 800	0	8 542 800	204 000 pages
1007	Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	10 500	-14 700	25 200	115 pages
1008	Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol)	50 700	0	50 700	583 pages
1009	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)	379 600	0	379 600	4 320 pages
100	Article 100	18 079 500	86 700	17 992 800	
1010	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	118 400	-6 400	124 800	Documents: 1 264 pages; listes de termes: 480 termes
1012	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	384 600	-287 300	671 900	4 150 pages
1014	Banque européenne d'investissement (BEI)	p.m.	0	p.m.	
1015	Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	225 700	0	225 700	2 595 pages
1016	Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust)	1 275 200	800	1 274 400	13 956 pages

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2024	Budget rectificatif 1/2024	Budget 2024	Remarques
1017	Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)	87 800	0	87 800	989 pages
1018	Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA)	32 300	0	32 300	372 pages
1019	Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (AFE)	281 300	0	281 300	3 234 pages
101	Article 101	2 405 300	-292 900	2 698 200	
1020	Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité (ENISA)	151 200	0	151 200	1 738 pages
1021	Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	471 300	-1 100	472 400	5 025 pages
1022	Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)	2 391 800	1 280 200	1 111 600	Documents: 25 689 pages; listes de termes: 153 termes
1023	Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA)	478 300	-5 700	484 000	4 948 pages
1024	Agence exécutive pour le Conseil européen de l'innovation et les PME (EISMEA)	69 600	0	69 600	792 pages
1025	Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL)	68 500	-4 400	72 900	855 pages
1027	Agence de l'Union européenne pour le programme spatial (EUSPA)	41 100	2 100	39 000	468 pages
1028	Agence européenne de défense (AED)	4 700	0	4 700	54 pages
1029	Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	1 314 800	-384 100	1 698 900	14 880 pages
102	Article 102	4 991 300	887 000	4 104 300	
1030	Agence européenne de contrôle des pêches (AECP)	228 600	16 200	212 400	Documents: 2 593 pages; listes de termes: 24 termes
1031	Entreprise commune Fusion for Energy (F4E)	51 800	0	51 800	596 pages
1033	Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement (CINEA)	40 500	0	40 500	461 pages
1034	Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	33 500	0	33 500	351 pages

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2024	Budget rectificatif 1/2024	Budget 2024	Remarques
1035	Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERCEA)	23 100	-7 200	30 300	192 pages
1036	Agence exécutive pour la recherche (REA)	223 300	-154 600	377 900	2 567 pages
1037	Entreprise commune «Aviation propre» (EC Aviation propre)	3 700	200	3 500	30 pages
1038	Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	30 400	-9 500	39 900	311 pages
1039	Entreprise commune «Recherche sur la gestion du trafic européen dans le ciel unique européen 3» (EC SESAR 3)	25 600	-23 800	49 400	292 pages
103	Article 103	660 500	-178 700	839 200	
1042	Entreprise commune «Initiative en matière de santé innovante»	5 000	0	5 000	Documents: 48 pages; listes de termes: 192 termes
1043	Entreprise commune «Hydrogène propre» (EC Hydrogène propre)	2 000	0	2 000	23 pages
1045	Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA)	2 158 500	0	2 158 500	Documents: 23 561 pages; listes de termes: 1 200 termes
1046	Agence européenne de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)	145 200	9 900	135 300	1 564 pages
1047	Autorité européenne des marchés financiers (ESMA)	622 600	369 500	253 100	7 577 pages
1048	Autorité bancaire européenne (ABE)	854 100	0	854 100	9 772 pages
1049	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP)	84 800	-210 400	295 200	970 pages
104	Article 104	3 872 200	169 000	3 703 200	
1050	Agence de soutien à l'ORECE (Office de l'ORECE)	40 600	0	40 600	702 pages
1051	Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA)	1 076 900	0	1 076 900	Documents: 12 529 pages; listes de termes: 276 termes

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2024	Budget rectificatif 1/2024	Budget 2024	Remarques
1052	Entreprise commune «Semi-conducteurs» (EC «Semi-conducteurs»)	6 100	0	6 100	69 pages
1053	Centre d'opération et d'analyse maritime de lutte contre le trafic de drogue (MAOC-N)	p.m.	0	p.m.	
1054	Conseil de résolution unique (CRU)	1 529 300	-829 800	2 359 100	13 100 pages
1055	Écoles européennes	64 200	0	64 200	738 pages
1056	Entreprise commune «Une Europe fondée sur la bioéconomie circulaire»	23 600	0	23 600	264 pages
1057	Entreprise commune «Système ferroviaire européen»	p.m.	0	p.m.	
1058	Comité mixte des autorités européennes de surveillance (AES-CM)	p.m.	0	p.m.	
1059	Entreprise commune pour le calcul à haute performance européen (EC EuroHPC)	5 700	0	5 700	69 pages
105	Article 105	2 746 400	-829 800	3 576 200	
1060	Autorité européenne du travail (AET)	1 673 900	-504 300	2 178 200	18 884 pages
1061	Parquet européen	5 091 300	0	5 091 300	45 980 pages
1062	Agence exécutive européenne pour la santé et le numérique (HaDEA)	4 600	-1 900	6 500	53 pages
1063	Juridiction unifiée du brevet	172 300	0	172 300	1 800 pages
106	Article 106	6 942 100	-506 200	7 448 300	
1099	Recettes perçues auprès de nouveaux clients	34 200	34 200	p.m.	382 pages
109	Article 109	34 200	34 200	p.m.	
10	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES ET ORGANES	39 731 500	-630 700	40 362 200	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2024	Budget rectificatif 1/2024	Budget 2024	Remarques
1100	Commission européenne	1 170 600	0	1 170 600	Documents: 13 455 pages Ce volume de documents inclut les volumes estimés pour la DG JUST (direction générale de la justice et des consommateurs), la DG EMPL (direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion) et la DG GROW (direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME).
1101	Parlement européen	700	700	p.m.	7 pages
1102	Conseil de l'Union européenne	323 200	0	323 200	3 715 pages
1103	Cour des comptes européenne (CCE)	220 500	0	220 500	
1104	Comité européen des régions (CdR)	1 400	1 400	p.m.	15 pages
1105	Comité économique et social européen (CESE)	300	300	p.m.	3 pages
1106	Cour de justice de l'Union européenne	34 200	34 200	p.m.	338 pages
1107	Banque centrale européenne (BCE)	74 300	10 800	63 500	708 pages
1108	Médiateur européen	232 000	-21 100	253 100	2 640 pages
1109	Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)	1 749 400	0	1 749 400	20 108 pages
110	Article 110	3 806 600	26 300	3 780 300	
11	VERSEMENTS DES INSTITUTIONS	3 806 600	26 300	3 780 300	
1	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES	43 538 100	-604 400	44 142 500	Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
2000	Subvention de la Commission	p.m.	0	p.m.	
200	Subvention de la Commission	p.m.	0	p.m.	Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
20	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	0	p.m.	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2024	Budget rectificatif 1/2024	Budget 2024	Remarques
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	0	p.m.	
3001	Participation au Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI)	p.m.	0	p.m.	
3002	Gestion de projets interinstitutionnels	873 100	68 800	804 300	Ce poste couvre les recettes perçues au titre de la gestion de projets interinstitutionnels assurée par le Centre, notamment le projet IATE.
300	Coopération interinstitutionnelle	873 100	68 800	804 300	
30	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	873 100	0	804 300	
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	873 100	68 800	804 300	
4000	Intérêts bancaires	650 000	275 000	375 000	
400	Intérêts bancaires	650 000	275 000	375 000	Cet article couvre les intérêts que le Centre perçoit sur ses comptes bancaires.
4010	Remboursements divers	115 100	-48 200	163 300	
401	Remboursements divers	115 100	-48 200	163 300	Cet article couvre les remboursements divers, y compris les recettes provenant de la sous-location d'espaces de bureaux et de parkings et l'hébergement d'un centre de données pour l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer.
4020	Contribution financière du gouvernement luxembourgeois	170 000	0	170 000	Cette contribution financière a été accordée par l'État luxembourgeois à titre de contribution aux frais de location annuelle du Centre.
402	Autres contributions	170 000	0	170 000	
40	AUTRES RECETTES	935 100	226 800	708 300	
4	AUTRES RECETTES	935 100	226 800	708 300	
5000	Excédent reporté de l'exercice précédent	83 970	83 970	p.m.	Excédent reporté de l'exercice précédent, conformément à l'article 17, paragraphe 1, du règlement financier du Centre du 22 septembre 2019.
500	Excédent reporté de l'exercice précédent	83 970	83 970	p.m.	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2024	Budget rectificatif 1/2024	Budget 2024	Remarques
5010	Virement à partir de la «Réserve pour investissements exceptionnels»	p.m.	0	p.m.	Le virement à partir de la «Réserve pour investissements exceptionnels» correspond aux dépenses du chapitre 32 «Dépenses liées au programme eCdT».
5015	Virement à partir de la «Réserve pour la stabilité des prix»	29 530	-3 696 170	3 725 700	Le virement à partir de la «Réserve pour la stabilité des prix» est nécessaire pour équilibrer le budget.
501	Virements à partir de réserves des exercices précédents	29 530	-3 696 170	3 725 700	
50	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	113 500	-3 612 200	3 725 700	
5	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	113 500	-3 612 200	3 725 700	
6000	Remboursements aux clients	p.m.	0	p.m.	
600	Remboursements aux clients	p.m.	0	p.m.	
60	REMBOURSEMENTS AUX CLIENTS	p.m.	0	p.m.	
6	REMBOURSEMENTS	p.m.	0	p.m.	
	<b>Total des recettes</b>	<b>45 459 800</b>	<b>-3 921 000</b>	<b>49 380 800</b>	
	<b>DÉPENSES</b>				
1100	Traitements de base	17 074 200	-1 571 300	18 645 500	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne et conditions d'emploi des autres agents de l'Union européenne, en particulier ses articles 62 et 66. Ce crédit est destiné à couvrir les traitements de base des fonctionnaires et agents temporaires.
1101	Allocations familiales	1 862 300	89 800	1 772 500	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, notamment ses articles 62, 67 et 68, ainsi que la section I de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les allocations de foyer, les allocations pour enfants à charge et les allocations scolaires des fonctionnaires et agents temporaires.
1102	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	2 723 700	-246 800	2 970 500	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 62 et 69, ainsi que l'article 4 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités de dépaysement et d'expatriation des fonctionnaires et agents temporaires.



Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2024	Budget rectificatif 1/2024	Budget 2024	Remarques
1103	Indemnités de secrétariat	6 200	-5 400	11 600	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 18, paragraphe 1, de son annexe XIII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de secrétariat des fonctionnaires et agents temporaires de catégorie AST, qui la percevaient le mois précédant le 1 <sup>er</sup> mai 2004, affectés à un emploi de sténodactylographe ou dactylographe, téléxiste, typiste, secrétaire de direction ou secrétaire principal.
110	Personnel en activité	21 666 400	-1 733 700	23 400 100	
1113	Stagiaires	29 300	-67 500	96 800	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux stagiaires.
1115	Agents contractuels	1 324 900	-686 500	2 011 400	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 3 <i>bis</i> et son titre IV.
111	Agents contractuels et stagiaires	1 354 200	-754 000	2 108 200	Cet article s'intitulait précédemment «Agents auxiliaires et agents locaux».
1120	Perfectionnement professionnel du personnel	183 200	78 200	105 000	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, notamment son article 24 <i>bis</i> .
112	Perfectionnement professionnel du personnel	183 200	78 200	105 000	
1130	Couverture des risques maladie	572 100	-61 900	634 000	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 72. Réglementation relative à la couverture des risques de maladie des fonctionnaires de l'Union
1131	Couverture du risque d'accident et de maladie professionnelle	64 300	-29 700	94 000	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 73 et l'article 15 de son annexe VIII. Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident.
1132	Couverture du risque de chômage	156 400	-5 300	161 700	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 28 <i>bis</i> . Ce crédit est destiné à couvrir le risque de chômage des agents temporaires.
1133	Constitution ou maintien de droits à pension	0	0	p.m.	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 42. Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en faveur des fonctionnaires et agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leur pays d'origine.
1134	Contribution au régime des pensions communautaires	3 951 800	-225 400	4 177 200	Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale du Centre dans le régime communautaire de pensions
113	Cotisations patronales à la sécurité sociale	4 744 600	-322 300	5 066 900	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2024	Budget rectificatif 1/2024	Budget 2024	Remarques
1140	Allocations à la naissance et en cas de décès	12 100	10 500	1 600	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 70, 74 et 75. Ce crédit est destiné à couvrir: - l'allocation de naissance: crédits pour enfants d'agents dont le pays d'origine ne prévoit aucune allocation de ce type, et - en cas de décès d'un fonctionnaire, la rémunération globale du défunt jusqu'à la fin du troisième mois suivant celui du décès et les frais de transport du corps jusqu'au lieu d'origine du défunt. En cas de décès, les crédits correspondants seront transférés à partir du poste 1100.
1141	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	287 800	25 000	262 800	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 8 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir le paiement forfaitaire des frais de voyage pour le fonctionnaire ou l'agent temporaire, pour son conjoint et pour les personnes à sa charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine.
1143	Indemnités forfaitaires de fonction	500	500	p.m.	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 14 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité forfaitaire de fonction pour le fonctionnaire et l'agent temporaire appelé à engager régulièrement des frais de représentation en fonction de la nature des tâches qui lui sont confiées.
114	Allocations et indemnités diverses	300 400	36 000	264 400	
1150	Heures supplémentaires	p.m.	0	p.m.	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 56 et son annexe VI. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités forfaitaires et les rétributions aux taux horaires des heures supplémentaires effectuées par les fonctionnaires et les agents temporaires de la catégorie AST ainsi que par les agents locaux et qui n'ont pas pu être compensées, selon les modalités prévues, par du temps libre.
115	Heures supplémentaires	p.m.	0	p.m.	
1171	Interprètes externes et opérateurs de conférence	p.m.	0	p.m.	Rétribution des interprètes externes engagés par le Centre lors de conférences ponctuelles pour lesquelles la Commission n'est pas en mesure de fournir un service d'interprétation. La rétribution comporte, outre la rémunération, les cotisations à un régime de prévoyance décès et à une assurance maladie-accident-décès, le remboursement, pour les interprètes externes n'ayant pas leur domicile professionnel au lieu d'affectation, des frais de voyage ainsi que le paiement d'indemnités forfaitaires de voyage.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2024	Budget rectificatif 1/2024	Budget 2024	Remarques
1175	Intérimaires	168 600	0	168 600	Ce crédit est destiné à couvrir le recours au personnel intérimaire.
117	Prestations d'appoint	168 600	0	168 600	
1180	Frais divers de recrutement du personnel	9 500	-33 300	42 800	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 27 à 31, ainsi que son article 33. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses occasionnées par les procédures de recrutement.
1181	Frais de voyage	5 000	-14 400	19 400	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 7 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires (membres de la famille compris) à l'occasion de leur entrée en fonctions au Centre ou de leur départ.
1182	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	72 500	-23 500	96 000	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment les articles 5 et 6 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités d'installation dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonction ainsi que lors de la cessation définitive de leurs fonctions, suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1183	Frais de déménagement	11 300	-22 900	34 200	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 9 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonction ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive de leurs fonctions, suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1184	Indemnités journalières temporaires	56 800	-38 400	95 200	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 10 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités journalières dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires en mesure de justifier la nécessité d'un changement de résidence après leur entrée en fonctions (y compris en cas de mutation).
118	Frais divers de recrutement et de mutation du personnel	155 100	-132 500	287 600	
1190	Coefficients correcteurs	1 200	0	1 200	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 64 et 65. Ce crédit est destiné à couvrir les incidences des coefficients correcteurs applicables à la rémunération des fonctionnaires et des agents temporaires, ainsi qu'aux heures supplémentaires.
119	Coefficients correcteurs et adaptations des rémunérations	1 200	0	1 200	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2024	Budget rectificatif 1/2024	Budget 2024	Remarques
11	PERSONNEL EN ACTIVITÉ	28 573 700	-2 828 300	31 402 000	
1300	Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires	35 000	-11 600	46 600	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, les paiements des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution d'une mission par le personnel statutaire dans l'intérêt du Centre, selon les dispositions du statut des fonctionnaires de l'Union européenne.
130	Missions et déplacements professionnels	35 000	-11 600	46 600	
1310	Frais de mission liés aux formations	10 000	-6 200	16 200	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de mission exposés lors de formations se déroulant en dehors du Luxembourg.
131	Missions et déplacements liés aux formations	10 000	-6 200	16 200	
13	MISSIONS ET DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS	45 000	-17 800	62 800	
1400	Restaurants et cantines	2 400	0	2 400	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement des restaurants, cafétérias et cantines, notamment les contrats relatifs à l'entretien des installations, à la fourniture de matériel, etc.
140	Infrastructure à caractère socio-médical	2 400	0	2 400	
1410	Service médical	65 000	-12 000	77 000	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 59 et l'article 8 de son annexe II.
141	Service médical	65 000	-12 000	77 000	
1420	Autres dépenses	741 800	0	741 800	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées à la participation au comité des activités sociales, aux crèches et aux établissements d'enseignement. Ce crédit repose sur la prévision de l'Office «Infrastructures et logistique» (OIL) de la Commission.
1421	Relations sociales	14 000	0	14 000	Ce crédit est destiné à encourager et à financer toute initiative destinée à promouvoir les relations sociales entre les agents des diverses nationalités, d'autres aides et subventions en faveur du personnel, ainsi que les frais occasionnés par l'organisation de réceptions en l'honneur de membres du personnel.
142	Autres dépenses	755 800	0	755 800	
14	INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL	823 200	-12 000	835 200	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2024	Budget rectificatif 1/2024	Budget 2024	Remarques
1520	Mobilité du personnel	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
1521	Fonctionnaires du Centre affectés temporairement dans les administrations nationales, dans les organisations internationales ou dans les institutions ou entreprises publiques.	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
152	Mobilité	p.m.	0	p.m.	
15	MOBILITÉ	p.m.	0	p.m.	
1600	Secours extraordinaires	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir l'aide en espèces pouvant être accordée à un fonctionnaire, à un ancien fonctionnaire ou aux survivants d'un fonctionnaire décédé se trouvant dans une situation difficile.
160	Service social	p.m.	0	p.m.	
1620	Autres dépenses	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir l'aide aux familles, l'accueil de nouveaux membres du personnel, l'assistance juridique, les subventions pour les scouts et les guides, ainsi que les subventions au secrétariat de l'association des parents.
162	Autres dépenses	p.m.	0	p.m.	
1630	Centre de la petite enfance	59 400	0	59 400	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux crèches et aux établissements d'enseignement. Ce crédit repose sur la prévision du Parlement européen.
163	Centre de la petite enfance	59 400	0	59 400	
1640	Aide complémentaire aux personnes handicapées	1 600	0	1 600	Ce crédit doit permettre de rembourser aux agents handicapés en activité, à leurs conjoints et à leurs enfants à charge handicapés, après épuisement des droits éventuellement consentis au niveau national, les dépenses de nature autre que médicale, reconnues nécessaires, résultant du handicap et dûment justifiées.
164	Aide complémentaire aux personnes handicapées	1 600	0	1 600	
16	SERVICES SOCIAUX	61 000	0	61 000	
1700	Frais de réception et de représentation	2 500	0	2 500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réception et de représentation ainsi que les manifestations d'intérêts divers.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2024	Budget rectificatif 1/2024	Budget 2024	Remarques
170	Réceptions et représentation	2 500	0	2 500	
17	RÉCEPTIONS ET REPRÉSENTATION	2 500	0	2 500	
1900	Pensions et allocations de départ	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les pensions et allocations de départ.
190	Pensions	p.m.	0	p.m.	
19	PENSIONS	p.m.	0	p.m.	
1	PERSONNEL	29 505 400	-2 858 100	32 363 500	
2000	Location d'immeubles et frais accessoires	2 111 800	32 600	2 079 200	Ce crédit est destiné à couvrir le paiement des loyers relatifs aux immeubles ou parties d'immeubles et places de parking occupés par le Centre.
200	Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires	2 111 800	32 600	2 079 200	
2010	Assurance	13 200	0	13 200	Ce crédit est destiné à couvrir les primes de polices d'assurance afférentes aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par le Centre.
201	Assurance	13 200	0	13 200	
2020	Eau, gaz, électricité et chauffage	327 900	-109 600	437 500	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses courantes.
202	Eau, gaz, électricité et chauffage	327 900	-109 600	437 500	
2030	Nettoyage et entretien	299 600	-75 600	375 200	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de nettoyage (nettoyage ordinaire, achat de produits de nettoyage, de lavage, de blanchissage, de nettoyage à sec, etc.), les frais d'entretien du matériel et des installations techniques (ascenseurs, chauffage central, climatisation, etc.) et les frais d'élimination des déchets.
203	Nettoyage et entretien	299 600	-75 600	375 200	
2040	Aménagement des locaux	5 000	0	5 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution de travaux d'aménagement et de réparation dans l'immeuble.
204	Aménagement des locaux	5 000	0	5 000	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2024	Budget rectificatif 1/2024	Budget 2024	Remarques
2050	Sécurité et surveillance des immeubles	232 100	22 600	209 500	Ce crédit est destiné à couvrir diverses dépenses relatives à la sécurité des immeubles, notamment les contrats de surveillance des bâtiments, la location et la recharge des extincteurs, l'achat et l'entretien du matériel de lutte contre les incendies, le renouvellement de l'équipement des fonctionnaires pompiers volontaires, et les frais de contrôles légaux.
205	Sécurité et surveillance des immeubles	232 100	22 600	209 500	
2060	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat éventuel d'un bâtiment afin d'y établir le siège du Centre.
206	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	0	p.m.	
2080	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'expertises dans le domaine des biens immobiliers.
208	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	p.m.	0	p.m.	
2090	Autres dépenses	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses courantes non spécialement prévues, par exemple, les dépenses administratives autres que celles liées à la consommation (en eau, gaz et électricité), à l'entretien, aux taxes communales et aux frais accessoires.
209	Autres dépenses	p.m.	0	p.m.	
20	<b>INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES</b>	<b>2 989 600</b>	<b>-130 000</b>	<b>3 119 600</b>	
2100	Achat, installation, mise en service et maintenance du matériel et des logiciels	1 814 000	-275 900	2 089 900	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat ou la location de matériel informatique, le développement de logiciels, la maintenance des logiciels ou progiciels et divers consommables du domaine informatique, etc. Les équipements de télécommunications, les machines à photocopier et les imprimantes sont également inscrits à ce poste.
210	Informatique	1 814 000	-275 900	2 089 900	
2120	Prestations externes pour l'exploitation, l'installation, le développement et la maintenance des logiciels et des systèmes	2 225 700	-151 500	2 377 200	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de personnel externe d'exploitation (opérateurs, gestionnaires, ingénieurs système, etc.).
212	Services informatiques	2 225 700	-151 500	2 377 200	



Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2024	Budget rectificatif 1/2024	Budget 2024	Remarques
21	INFORMATIQUE	4 039 700	-427 400	4 467 100	
2204	Matériel bureautique	5 000	0	5 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, la location, l'entretien et la réparation de matériel bureautique et d'installations techniques, à l'exclusion du matériel tel que les imprimantes et les photocopieuses.
220	Installations techniques et matériel bureautique	5 000	0	5 000	
2210	Premier équipement	10 000	0	10 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, le remplacement, l'entretien, l'utilisation et la réparation de mobilier.
221	Mobilier	10 000	0	10 000	
2230	Acquisition de nouveaux véhicules	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat d'un véhicule de service pour les besoins du Centre.
2232	Location de véhicules	8 900	0	8 900	Ce crédit est destiné à couvrir la location sous forme de contrat à long terme de véhicules de service ainsi que les dépenses occasionnelles de location de véhicules pour répondre à certains besoins fortuits.
2233	Entretien, utilisation et réparation du matériel de transport	2 000	0	2 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien des moyens de transport ainsi que ceux relatifs à l'utilisation des transports en commun.
223	Parc automobile	10 900	0	10 900	
2250	Dépenses de documentation et de bibliothèque	23 000	0	23 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de fonds de bibliothèque, les abonnements à des journaux, à des périodiques, à d'autres services en ligne, tels que des dictionnaires, ainsi que d'autres dépenses de documentation et de bibliothèque.
2255	Outils de documentation, de traduction et multilingues	15 000	0	15 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux outils de documentation, de traduction et multilingues, comme l'acquisition, la consolidation et l'extension des contenus de bases de données linguistiques et terminologiques, de mémoires de traduction et de dictionnaires de traduction automatique.
225	Dépenses de documentation et de bibliothèque	38 000	0	38 000	
22	BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	63 900	0	63 900	
2300	Papeterie et fournitures de bureau	14 000	0	14 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de papier et de fournitures de bureau.
230	Papeterie et fournitures de bureau	14 000	0	14 000	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2024	Budget rectificatif 1/2024	Budget 2024	Remarques
2320	Frais bancaires	2 100	0	2 100	Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires et les frais de connexion au réseau de télécommunications interbancaires.
2321	Pertes de change	p.m.	0	p.m.	Ce poste est destiné à couvrir les pertes de change encourues par le Centre dans le cadre de la gestion de son budget, pour autant que celles-ci ne puissent être compensées par des bénéfices de change.
232	Dépenses financières	2 100	0	2 100	
2330	Frais juridiques	20 000	0	20 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses résultant de précontentieux et du recours à l'assistance d'avocats ou d'autres experts.
233	Frais juridiques	20 000	0	20 000	
2340	Dommages-intérêts	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses à prendre en charge par le Centre au titre de dommages et intérêts ainsi que celles résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile.
234	Dommages-intérêts	p.m.	0	p.m.	
2350	Assurances diverses	13 200	0	13 200	Ce crédit est destiné à couvrir les assurances globales, responsabilité civile, vol, responsabilité pécuniaire des comptables et régisseurs d'avances.
2352	Frais divers de réunions internes	3 000	0	3 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés à l'organisation de réunions internes.
2353	Déménagement des services	3 000	0	3 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement, tant au sein du bâtiment que vers un nouveau bâtiment.
2359	Autres dépenses	2 500	0	2 500	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses de fonctionnement non spécialement prévues.
235	Autres dépenses de fonctionnement	21 700	0	21 700	
2360	Services d'audit et d'évaluation externes	10 200	0	10 200	Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés aux services d'audit et d'évaluation externes, tels que l'audit des comptes annuels.
236	Services d'audit et d'évaluation externes	10 200	0	10 200	
2390	Prestations de traduction effectuées par la Commission	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir des travaux de traduction, dactylographie comprise, effectués par la Commission pour le compte du Centre.
2391	Interprétation	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'UE.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2024	Budget rectificatif 1/2024	Budget 2024	Remarques
2392	Services d'assistance administrative de la Commission	152 800	0	152 800	Ce crédit est destiné à couvrir les services d'assistance administrative fournis par la Commission au Centre.
2393	Publications	5 000	-1 000	6 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de publication du budget, du rapport d'activité, et d'autres actions de communication du Centre.
2394	Diffusion	30 000	0	30 000	Ce crédit est destiné à couvrir les activités de diffusion, notamment les frais de promotion et de marketing (catalogues, brochures, publicités, études de marché, etc.) ainsi que les frais encourus pour informer et aider le public et les clients.
2395	Autres services fournis par des institutions et des agences	15 200	0	15 200	Ce crédit est destiné à couvrir les services fournis au Centre par les institutions et agences de l'UE, tels que les services fournis dans le cadre de la coordination interagences.
239	Prestations entre institutions	203 000	-1 000	204 000	
23	<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT</b>	<b>271 000</b>	<b>-1 000</b>	<b>272 000</b>	
2400	Affranchissement de correspondance et frais de port	19 800	-1 500	21 300	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'affranchissement et de port, y compris l'envoi de colis postaux.
240	Affranchissement de correspondance	19 800	-1 500	21 300	
2410	Téléphone, télégraphe, télex, radio, télévision et abonnements et redevances de télécommunications	96 700	-26 300	123 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'abonnements et de communications téléphoniques, de télécopieur, de téléconférences et de transmission de données. Les dépenses liées au matériel de télécommunications sont inscrites au poste 2100.
241	Télécommunications	96 700	-26 300	123 000	
24	<b>AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>	<b>116 500</b>	<b>-27 800</b>	<b>144 300</b>	
2500	Réunions et convocations en général	2 000	0	2 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des experts et autres visiteurs, et des comités interinstitutionnels invités à participer à des réunions, commissions, groupes de travail et séminaires.
250	Frais de réunions et de convocations	2 000	0	2 000	
2550	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	20 000	0	20 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions. Il est également destiné à couvrir les frais liés à l'organisation de réunions externes non couvertes par l'infrastructure existante.
255	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	20 000	0	20 000	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2024	Budget rectificatif 1/2024	Budget 2024	Remarques
25	FRAIS DE RÉUNIONS	22 000	0	22 000	
2600	Réunions du conseil d'administration	20 000	0	20 000	Crédits pour les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des membres du conseil d'administration invités à participer à des réunions, des commissions et des groupes de travail.
260	Frais de réunions	20 000	0	20 000	
2610	Organisation des réunions du conseil d'administration	7 500	0	7 500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation des réunions du conseil d'administration.
261	Organisation des réunions du conseil d'administration	7 500	0	7 500	
2650	Interprétation	30 000	0	30 000	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'UE, dans le cadre des réunions du conseil d'administration.
265	Interprétation	30 000	0	30 000	
26	CONSEIL D'ADMINISTRATION	57 500	0	57 500	
2700	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	50 000	0	50 000	Ce crédit est destiné à permettre les consultations, études et enquêtes à confier à des experts qualifiés dans les domaines de nature administrative, à savoir les rapports d'évaluation et les honoraires des consultants externes.
270	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	50 000	0	50 000	
27	CONSULTATION ET ÉTUDES	50 000	0	50 000	
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	7 610 200	-586 200	8 196 400	
3000	Prestations de traduction externe	7 370 000	-530 000	7 900 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives à la fourniture de services linguistiques par des prestataires externes.
3001	Services techniques liés aux services linguistiques	75 000	0	75 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux prestations techniques liées aux services linguistiques.
300	Prestations de traduction externe	7 445 000	-530 000	7 975 000	
30	PRESTATIONS DE TRADUCTION EXTERNE	7 445 000	-530 000	7 975 000	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2024	Budget rectificatif 1/2024	Budget 2024	Remarques
3100	Coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique	899 200	53 300	845 900	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux actions décidées par le Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI) visant à promouvoir la coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique. Les dépenses liées au projet IATE sont couvertes par les recettes du poste 3002, «Gestion de projets interinstitutionnels», exclusion faite de la part de ces dépenses incombant au Centre.
310	Dépenses liées à la coopération interinstitutionnelle	899 200	53 300	845 900	
31	<b>DÉPENSES LIÉES À LA COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE</b>	<b>899 200</b>	<b>53 300</b>	<b>845 900</b>	
3200	Frais de missions et autres dépenses de personnel liées au programme eCdT	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, le paiement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés par le personnel en mission dans le cadre du programme eCdT.
3201	Dépenses opérationnelles diverses liées au programme eCdT	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement diverses se rapportant au programme eCdT, à l'exception des dépenses dans le domaine informatique.
3202	Dépenses liées au matériel informatique et aux logiciels du programme eCdT	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées au matériel informatique et aux logiciels du programme eCdT.
3203	Conseils en matière de technologies de l'information dans le cadre du programme eCdT	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux conseils en matière de technologies de l'information dans le cadre du programme eCdT.
320	Dépenses liées au programme eCdT	p.m.	0	p.m.	
32	<b>DÉPENSES LIÉES AU PROGRAMME ECDT</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	<b>p.m.</b>	<b>Ce chapitre contient des crédits pour les dépenses liées au programme eCdT, transférés depuis la «Réserve pour investissements exceptionnels» au poste de recettes 5010.</b>
3	<b>DÉPENSES OPÉRATIONNELLES</b>	<b>8 344 200</b>	<b>-476 700</b>	<b>8 820 900</b>	
10003	Réserve pour la stabilité des prix	p.m.	0	p.m.	Réserve créée en 2011 aux fins de la stabilité des prix. À la fin 2024, le montant total de cette réserve s'élèvera à 8 858 133 EUR.
10004	Fonds permanent de préfinancement	p.m.	0	p.m.	Le fonds permanent de préfinancement est institué par l'article 71 bis du règlement financier du Centre de traduction. Le montant total du fonds est de 16 529 466 EUR.
10006	Réserve pour investissements exceptionnels	p.m.	0	p.m.	Aucun crédit n'a été affecté en 2024 pour couvrir les investissements exceptionnels. Le montant total de la réserve est de 90 489 EUR. Ce montant tient compte de la consommation au poste de recettes 5010.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2024	Budget rectificatif 1/2024	Budget 2024	Remarques
10008	Déficit reporté de l'exercice précédent	p.m.	0	p.m.	Déficit reporté de l'exercice précédent conformément à l'article 17, paragraphe 3, du règlement financier du Centre du 22 septembre 2019.
1000	Crédits provisionnels	p.m.	0	p.m.	
100	CRÉDITS PROVISIONNELS	p.m.	0	p.m.	
10	RÉSERVES	p.m.	0	p.m.	
	<b>Total des dépenses</b>	<b>45 459 800</b>	<b>-3 921 000</b>	<b>49 380 800</b>	

## ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Groupes de fonctions et grades	2022		2023		2024	
	Pourvus au 31.12.2022		Autorisés dans le budget 2023		Autorisés dans le budget 2024	
	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires
AD 16	0	0	0	0	0	0
AD 15	0	0	0	0	0	0
AD 14	0	1	1	1	1	1
AD 13	1	0	3	0	3	0
AD 12	9	3	13	7	11	7
AD 11	2	5	7	6	5	5
AD 10	3	7	8	7	8	8
AD 9	7	12	7	21	7	22
AD 8	10	15	6	24	9	20
AD 7	5	19	1	18	1	15
AD 6	4	10	0	8	1	10
AD 5	0	18	1	0	1	4
TOTAL AD	41	90	47	92	47	92
AST 11	0	0	0	0	0	0
AST 10	1	0	1	0	1	0
AST 9	2	1	2	2	2	2
AST 8	1	1	0	1	0	2
AST 7	1	4	1	7	1	8
AST 6	0	11	0	10	0	11
AST 5	0	12	0	17	0	15
AST 4	0	8	0	10	0	8
AST 3	0	5	0	1	0	2
AST 2	0	1	0	0	0	0
AST 1	0	0	0	0	0	0
TOTAL AST	5	43	4	48	4	48
AST/SC 6	0	0	0	0	0	0
AST/SC 5	0	0	0	0	0	0
AST/SC 4	0	0	0	0	0	0
AST/SC 3	0	1	0	2	0	2
AST/SC 2	0	1	0	0	0	0
AST/SC 1	0	0	0	0	0	0
TOTAL AST/SC	0	2	0	2	0	2
TOTAL	46	135	51	142	51	142
TOTAL PERSONNEL	181		193		193	

### Estimation des effectifs en personnel contractuel (exprimée en équivalents temps plein)

Groupes de fonctions (GF)	2022 (effectivement pourvus)	2023	2024
GF IV	9,5	20,0	19,0
GF III	12,0	15,0	16,0
GF II	0,0	0,0	0,0
GF I	0,0	0,0	0,0
Total AC	21,5	35	35